

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 29 avril 2025 portant nomination au Conseil national de la sécurité routière

NOR : INTS2430879D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment son article L. 130-10 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 74 ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 modifié portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France,

Décète :

Art. 1^{er}. – M. Yves GOASDOUÉ est nommé président du Conseil national de la sécurité routière, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent décret.

Art. 2. – Sont nommés membres du Conseil national de la sécurité routière :

1° *En qualité de personnalités désignées par le ministre chargé de la sécurité routière ou proposées par une institution européenne ou internationale :*

M. Antonio AVENOSO, Mme Agnès COSTASEQUE-THORN, M. François GUICHARD, Mme Anne GUILLAUME et M. Jean TODT ;

2° *En qualité de membres du Sénat :*

M. Jean-Luc BRAULT et Mme Christine HERZOG, désignés par le président du Sénat le 30 mars 2024 ;

3° *En qualité de membres de l'Assemblée nationale :*

M. Éric PAUGET et Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, désignés par la présidente de l'Assemblée nationale le 6 novembre 2024 ;

4° *En qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental :*

M. Jean-Pascal THOMASSET, membre titulaire, et Mme Corine BEAUFILS, membre suppléante ;

5° *En qualité de représentant des régions :*

M. Bruno NORTH, membre titulaire, et Mme Véronique BORRE, membre suppléante, représentant l'Association des régions de France ;

6° *En qualité de représentant des communes et des intercommunalités :*

M. Frédéric CUILLERIER, Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, M. Jean-Claude LABRADOR, membres titulaires, et Mme Marie-Christine BAUDOUIN, Mme Loline BERTIN, M. Jean GIRARDON, membres suppléants, représentant l'Association des maires de France ;

M. Sébastien GOUTTEBEL, membre titulaire, et Mme Dominique CHAPPUIT, membre suppléante, représentant l'Association des maires ruraux de France ;

Mme Isabelle de WAZIERS, membre titulaire, et M. Jean-Yves BRENIER, membre suppléant, représentant l'Association Intercommunalités de France ;

Mme Margaret CONNELL, membre titulaire, et M. Guy GASAN, membre suppléant, représentant l'association France Urbaine ;

7° En qualité de représentants des personnes morales et gestionnaires de la voirie publique :

Mme Bernadette MOREAU, membre titulaire, et M. Christophe BOUTIN, membre suppléant, représentant l'Association professionnelle des sociétés françaises concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers ;

M. Jean-Baptiste SOUDRE, membre titulaire, et Mme Céline LEROUX-BRANCHU, membre suppléante, représentant l'Association des directeurs techniques des métropoles, des départements et des régions ;

M. Jérôme WEYD, membre titulaire, et Mme Pascale DUMEZ, membre suppléante, représentant l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité ;

8° En qualité de représentants des entreprises et institutions intéressées par la sécurité routière :

Mme Nadine ANNELOT, membre titulaire, et M. Geoffrey MICHALAK, membre suppléant, représentant le Conseil national des professions de l'automobile Mobilians (filière 2-roues) ;

M. Jean-Sébastien BARRAULT, membre titulaire, et Mme Ingrid MARESCHAL, membre suppléante, représentant la Fédération nationale des transports de voyageurs ;

Mme Julie BASTARD, membre titulaire, et M. Julien TONNER, membre suppléant, représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Mme Florence BERTHELOT, membre titulaire, et M. Jean-Christophe GOUX, membre suppléant, représentant la Fédération nationale des transporteurs routiers ;

M. Patrice BESSONE, membre titulaire, et Mme Laurence HERBET, membre suppléante, représentant le Conseil national des professions de l'automobile Mobilians (filière éducation et sécurité routières) ;

M. Jean-Luc BROSSARD, membre titulaire, et M. Pierre-Louis DEBAR, membre suppléant, représentant le Comité des constructeurs français d'automobiles ;

Mme Ludivine DANIEL, membre titulaire, et M. Alexis MERKLING, membre suppléant, représentant France assureurs ;

Mme Nathalie DA SILVA, membre titulaire, et Mme Laurence GRILLET-ACERBO, membre suppléante, représentant le groupe ONET ;

M. Laurent HECQUET, membre titulaire, et Mme Vanessa TOUTIN, membre suppléante, représentant la Confédération française des experts en automobile ;

Mme Myriam GODEAU, membre titulaire, et M. Patrick CLEMENS, membre suppléant, représentant le Groupement des préventeurs du risque routier ;

Mme Camille-Charlotte LASOUDRIS, membre titulaire, et M. Gilles LEFEBVRE, membre suppléant, représentant la Société nationale des chemins de fer français (SNCF Réseau) ;

M. Patrick MIROUSE, membre titulaire, et Mme Magali GARNIER, membre suppléante, représentant les réseaux Centre d'éducation routière et Écoles de conduite française ;

Mme Ana-Isabel MUNOZ, membre titulaire, et M. Antoine LAFAY, membre suppléant, représentant le groupe VALEO ;

9° En qualité de représentants d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière :

M. Jean RAY-CAPET, membre titulaire, et Mme Marie-Françoise FUCHS, membre suppléante, représentant l'association OLD'UP ;

Mme Caroline CASTILLO, membre titulaire, et M. Mathias RAKOTONDRAFARA, membre suppléant, représentant la Fédération française de motocyclisme ;

Mme Marie-Christine CAZALS, membre titulaire, et M. Emeric GUILLERMOU, membre suppléant, représentant l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés ;

Mme Christine GENIN-COSSIN, membre titulaire, et M. Patrick DAIMÉ, membre suppléant, représentant l'association Addictions France ;

Mme Florence GILBERT, membre titulaire, et M. Sébastien BAILLEUL, membre suppléant, représentant l'association WIMO OV ;

M. Patrick JACQUOT, membre titulaire, et Mme Cécile MARTIN, membre suppléante, représentant l'association Assurance prévention ;

Mme Céline KASTNER, membre titulaire, et M. Vincent CLEVENOT, membre suppléant, représentant l'association Mobilité club France ;

M. Jean-Yves LAMANT, membre titulaire, et Mme Frédérique LECOCQ, membre suppléante, représentant la Ligue contre la violence routière ;

Mme Anne LAVAUD, membre titulaire, et M. Patrick DIXNEUF, membre suppléant, représentant l'association Prévention routière ;

Mme Roselyne LEPLANT-DUPLOUY, membre titulaire, et M. André LAURENT, membre suppléant, représentant la fédération France Victimes ;

M. Philippe NOZIÈRE, membre titulaire, et M. Pierre CHASSERAY, membre suppléant, représentant l'association 40 Millions d'automobilistes ;

Mme Laure PELISSON, membre titulaire, et M. Christian MACHU, membre suppléant, représentant l'association 60 Millions de piétons ;

Mme Frédérique PREDALI, membre titulaire, et M. Vincent CHAS, membre suppléant, représentant l'association Rue de l'avenir ;

M. Didier RENOUX, membre titulaire, et Mme Isabelle LEBRET, membre suppléante, représentant la Fédération française des motards en colère ;

M. Nicolas ROUGEON, membre titulaire, et Mme Magali DRÉAN, membre suppléante, représentant la Fédération française de cyclisme ;

M. Olivier SCHNEIDER, membre titulaire, et Mme Claire TOUBAL, membre suppléante, représentant la Fédération des usagers de la bicyclette ;

M. Julien THIBAULT, membre titulaire, et Mme Marie-Claude ADIDA, membre suppléante, représentant l'association Victimes & citoyens ;

M. Bernard TRANCHAND, membre titulaire, et Mme Valentine de LA MORINERIE, membre suppléante, représentant l'Union nationale des associations familiales ;

Mme Marine VERDRON, membre titulaire, et M. Thibault DUVAL, membre suppléant, représentant la Fédération des associations générales étudiantes ;

10° En qualité de représentants des professions médicales, des organisations, des associations et fondations œuvrant dans le domaine de l'hospitalisation, de la santé publique ou du secours aux victimes :

Mme Nathalie BERG-HOIJTINK, membre titulaire, et M. Fabien BESANÇON, membre suppléant, représentant le Collège de la médecine générale ;

M. Marc FREYSZ, membre titulaire, et Mme Agnès RICARD-HIBON, membre suppléante, représentant SAMU-Urgences de France ;

M. Adrien GRANSAGNE, membre titulaire, et Mme Aurélie LE FLOCH, membre suppléante, représentant la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;

Mme Sylvaine LE LIBOUX, membre titulaire, et M. Dominique RICHTER, membre suppléant, représentant le Syndicat des médecins agréés pour le contrôle médical d'aptitude à la conduite.

Art. 3. – Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, et le ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 avril 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*
BRUNO RETAILLEAU

*Le ministre auprès du ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*
FRANÇOIS-NOËL BUFFET